



SAINT NAZAIRE DE PEZAN

Porte de la France

Place de la République
34400 ST NAZAIRE DE PEZAN
04.67.71.05.80
mairie@saintnazairedepezan.fr

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
REUNION PUBLIQUE DU 30 MARS 2026

Membres présents :

Messieurs

CALVET C., GARCIA L., DEBATTISTA Ph., ROLLERI C.,
PALANQUE G., LARROUY CASTERA M.,

Mesdames

MENDEZ S., MAIRE E., CREDEVILLE A. ATTSTRÖM K., LILLY S.

Membres Absents représentés :

Mme NOMED Agnès a donné pouvoir à Mme MENDEZ Sonia
Mr TREVILLOT G. a donné pouvoir à Mr DEBATTISTA Philippe
Mr CREMIER Alexandre a donné pouvoir à Mr GARCIA Laurent

Membres Absents :

Date de la convocation : 25 mars 2026

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 précise,

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Approbation du compte rendu du conseil du 20 Mars 2026
- 3 - Nouvelle élection des Adjoints suite à la demande de la préfecture
- 4 - Indemnités et délégations aux adjoints
 - Finances et affaires courantes
 - Urbanisme
- 5 - Commissions communales (nombre de membres/commission et désignation des membres)
- 6 - Délégations aux syndicats et organismes extérieurs
 - SYNDICAT DES TRADITIONS
 - HERAULT ENERGIES (1 titulaire et 1 suppléant outre le Maire)
- 7 - Désignation des membres de la CAO (outre le maire, 3 titulaires et 3 suppléants)
- 8 - Désignation du correspondant Défense (1 correspondant titulaire 1 suppléant)
 - 9 - Désignation du correspondant Tempête (1 correspondant)
- 10 - Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
 - (2 membres du CM)
 - Représentant du TGI (2 hors CM)
 - Représentant de l'administration (2 hors CM)
- 11 - Constitution de la CCID (le maire est le président + 6 titulaires et 6 suppléants)
- 12 - Cotisation FONPEL pour le Maire et les adjoints
- 13 - Divers et informations

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme MENDEZ Sonia est désignée comme secrétaire de séance.

Elle est élue à l'unanimité pour assurer le secrétariat de la séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 20 MARS 2026

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il a quelques remarques à apporter au compte rendu du précédent conseil municipal en date du 20 Mars 2026.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent compte rendu.

3 – ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture nous a demandé de procéder à une nouvelle élection des adjoints car la précédente élection ne respectait pas l'ALTERNANCE et la PARITE.

Monsieur le Maire nomme Mme MAIRE Evelyne et Mr GARCIA Laurent comme assesseurs.

Il demande aux élus de voter à bulletins secrets pour la liste d'adjoints présentée, à savoir :

- 1^{er} adjoint : Mme MENDEAZ Sonia
- 2^{ème} adjoint : Mr GARCIA Laurent
- 3^{ème} adjoint : Mme CREDEVILLE Aurélie

Les membres du conseil votent pour eux et pour les conseillers absents dont ils ont le pouvoir.

Le dépouillement est effectué par les assesseurs

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

La liste des adjoints est élue à la majorité absolue par 14 voix et 1 bulletin blanc.

Les adjoints sont les suivants :

- 1^{er} adjoint : Mme MENDEZ Sonia
- 2^{ème} adjoint : Mr GARCIA Laurent
- 3^{ème} adjoint : Mme CREDEVILLE Aurélie

4 - DELEGATIONS et INDEMNITES DONNEES AUX ADJOINTS

• DELEGATIONS :

- DELEGATIONS AUX AFFAIRES COURANTES ET AUX FINANCES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L.2122-18 du Code des Collectivités Territoriales, il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

Il propose donc de donner délégation aux trois adjoints délégués aux finances et aux affaires courantes afin qu'ils soient habilités à intervenir et signer les documents relatifs aux finances et affaires courantes.

Il s'agit dans l'ordre de :

- Mme MENDEZ Sonia, 1^{er} adjointe,
- Mr GARCIA Laurent, 2^{ème} adjoint,
- Mme CREDEVILLE Aurélie, 3^{ème} adjointe.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L.2122-18 du Code des Collectivités Territoriales, il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

Il propose donc de donner délégation aux trois adjoints délégués à l'urbanisme afin qu'ils soient habilités à intervenir et signer les documents relatifs à l'urbanisme.

Il s'agit dans l'ordre de :

- Mme MENDEZ Sonia, 1^{er} adjointe,
- Mr GARCIA Laurent, 2^eme adjoint,
- Mme CREDEVILLE Aurélie, 3^eme adjointe.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

• **INDEMNITES DES ELUS (ADJOINTS)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1 de ce même code, Il y a lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints. L'indemnité du maire n'étant pas soumise à l'approbation des élus.

Monsieur le Maire propose donc de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux au taux suivants. Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles 2123-23, L2123-24 et L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- Indemnité allouée aux adjoints : 11.77% de l'indice 1027 (taux maximum) soit 483.00 € bruts et 418.00 € nets.

Monsieur PALANQUE Guillaume prend la parole pour demander si l'augmentation pourra être assumée par les prévisions budgétaires faites au Budget Primitif 2026.

Mrs LARROUY CASTERA Michel et DEBATTISTA Philippe proposent de ne pas appliquer d'augmentation cette année et de remettre ce point à l'ordre du jour d'un conseil municipal en 2027.

Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il s'est entouré d'adjoints actifs et motivés et qu'il n'a aucun doute sur leur implication, toutefois après la proposition de Mmes ALBERTI Marine et LILLY Silia, il propose d'appliquer une légère augmentation du taux passant donc de 8.25 % à 9.50 % de l'indice terminal. Cela représente une augmentation de 30€ par adjoint et par mois. Il rappelle que le taux prévu par les textes est de 11.70 % et qu'aucune augmentation n'a été faite depuis 2 mandats. Il précise que le taux voté aujourd'hui ne sera en aucun cas remis revu pendant toute la durée du mandat.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il approuve ces indemnités comme définies ci-dessus à savoir un taux de 9.25 % de l'indice terminal 1027 soit 390.50 € bruts et 337.65 € nets.

Les adjoints ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **Approuve** à l'unanimité les indemnités allouées aux adjoints.
- **Charge** Monsieur le Maire de faire appliquer la présente délibération.

5 — COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose la liste des commissions ainsi que leurs membres :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte cette liste.

	finances	urbanisme	cadre de vie	enfance enseignement famille (école)	périscolaire enfance jeunesse	action sociale santé	communication	environnement	culture festivités loisirs
Christophe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sonia	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Laurent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aurélie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Evelyne			<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>			
Karin	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
Michel		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
Gilles		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
Agnès			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Guillaume	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>		
Marine		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Silia			<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Cyril			<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>
Alexandre	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
Philippe		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>						
TOTAL	7	9	15	6	5	6	6	8	7

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **Approuve** à l'unanimité les commissions telles que présentées ci-dessus.
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches correspondantes à la mise en place de ces commissions.

6 — DELEGATIONS AUX SYNDICATS :

○ **Hérault Energie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en tant que commune membre de HERAULT ENERGIES, il y a lieu de désigner 2 membres délégués au sein du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes

- Mr PALANQUE Guillaume
- Mr GARCIA Laurent

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **Approuve** à l'unanimité les personnes proposées ci-dessus.
- **Charge** Monsieur le Maire d'en effectuer toutes les démarches correspondantes

○ **Syndicat des sites et des traditions**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en tant que commune membre du Syndicat intercommunal des sites et des traditions, il y a lieu de désigner 2 membres délégués au sein du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

- Mr ROLLERI Cyril
- Mme CREDEVILLE Aurélie

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **Approuve** à l'unanimité les personnes proposées ci-dessus.
- **Charge** Monsieur le Maire d'en effectuer toutes les démarches correspondantes

7 — DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, en application de l'article 22 du décret n°2006-975 du 1er Août 2006 portant Code des Marchés Publics, de procéder à la nomination des conseillers municipaux délégués à la Commission d'Appel d'Offres.

Pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'Appel d'Offres est composée de 3 membres titulaires et 2 membres suppléants, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, en application de l'article L2121-22 3^eme alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES TITULAIRES :

- MENDEZ Sonia
- GARCIA Laurent
- CREDEVILLE Aurélie

MEMBRES SUPPLEANTS :

- ROLLERI Cyril
- PALANQUÉ Guillaume
- ATTSTRÖM Karin

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et désigne :

MEMBRES TITULAIRES :

- MENDEZ Sonia
- GARCIA Laurent
- CREDEVILLE Aurélie
-

MEMBRES SUPPLEANTS :

- ROLLERI Cyril
- PALANQUÉ Guillaume
- ATTSTRÖM Karin

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve** à l'unanimité la commission d'appel d'offre telle que constituée ci-dessus,
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches correspondantes, et d'en informer Monsieur le Préfet.

8 — DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que du fait du nouveau Conseil Municipal il y a lieu de désigner un correspondant de défense.

Monsieur le Maire demande au conseil si cette mission tente certains,

- Mr CREMIER Alexandre se porte volontaire en tant que correspondant titulaire
- Mr ROLLERI Cyril se porte volontaire en tant que correspondant suppléant.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Approuve** à l'unanimité la proposition de Mr CREMIER Alexandre ainsi que celle de Mr ROLLERI Cyril
- **Désigne** Mr CREMIER Alexandre comme correspondant défense titulaire pour la

commune et Mr ROLLERI Cyril comme suppléant.

- **Charge** Monsieur le Maire d'en faire effectuer toutes les démarches correspondantes.

9 — DESIGNATION DU CORRESPONDANT TEMPETE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que du fait du nouveau Conseil Municipal il y a lieu de désigner un correspondant de Tempête.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette mission incombe d'office à Mr le Maire.

Ceci est une prérogative de la société EDF suite à certains évènements antérieurs.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Approuve** à l'unanimité la désignation de Mr le Maire comme correspondant tempête pour la commune.
- **Charge** Monsieur le Maire d'en faire effectuer toutes les démarches correspondantes.

10 — DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans chaque commune, il existe une commission de contrôle dont la composition diffère selon le nombre d'habitants.

Les membres de la commission de contrôle sont désignés par arrêté préfectoral. Outre sa publication, il appartient au préfet de notifier individuellement aux membres cet arrêté.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants (art. L. 19 IV) la commission de contrôle est composée de trois membres :

- un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle ;
- un délégué représentant de l'administration désigné par le représentant de l'Etat;
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

La commission de contrôle a deux missions :

- s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire. Section I -
- Veiller à la régularité de la liste électorale (art. L. 19) La commission de contrôle est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin (entre le 24ème et le 21ème jour précédant le scrutin). Elle exerce ici un contrôle a posteriori des inscriptions et des radiations validées par le maire, compétent pour y procéder. Dans ce cadre elle peut :
- réformer les décisions du maire ;
- procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit

Monsieur le Maire propose donc à Mr CREMIER Alexandre d'être membre titulaire de la commission de contrôle et à Mme MAIRE Evelyne d'être membre suppléant.

2 membres représentants du TGI et 2 membres représentants de l'Etat seront proposés pour validation des services concernés.

- TGI : Mme CAYUELAS Marie Isabelle, Mme BURKARD ep ROUX Odile
- Etat : Mme CHIARIGI Marianne, Mme DUSSOL ep CHRISTEN Anne -Rose

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer,

Le conseil municipal, où l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré,

- **Approuve** à l'unanimité la commission telle que composée ci-dessus,
- **Charge** Mr le Maire d'en effectuer toutes les démarches correspondantes

12 — CONSTITUTION DE LA CCID (COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 1650 du code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par un adjoint délégué.

Cette commission tient lieu et place dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Le Directeur des Services Fiscaux se chargera de la désignation des 6 commissaires titulaires et des 6 commissaires suppléants parmi une liste de contribuables de 24 personnes proposée sur délibération du conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose donc de réfléchir à la constitution de cette liste de 24 personnes et de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de cette information et accepte de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

13 — FONPEL, COTISATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible pour les élus indemnisés, (maire et adjoints) de cotiser auprès du FONPEL (fonds de pension des élus) pour la retraite. Cette cotisation n'est pas obligatoire mais est en partie prise en charge par la commune à hauteur de 8% et par l'élu à hauteur de 8% également.

Cela correspond à 145.00 €/mois concernant la cotisation de Mr Le Maire et 387.00€/mois concernant la cotisation des adjoints concernés.

Monsieur le Maire précise au Conseil le fonctionnement de cette cotisation :

Le FONPEL est un régime en capitalisation par points. Les cotisations versées, tant par l'élu que par la collectivité, sont transformées en points. Il est créé, pour chaque élu affilié, un compte dans lequel sont portés les cotisations versées, hors taxes éventuelles et nettes des frais de gestion, et les points obtenus versement après versement.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il accepte la prise en charge de la commune pour ce fond.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

- **Approuve** à l'unanimité cette cotisation au FONPEL pour les élus et
- **Charge** Monsieur le Maire d'en effectuer toutes les démarches correspondantes.

14 — DIVERS ET INFORMATIONS

- Fête de printemps
- Dégâts durant la tempête du we du 28 et 29 Mars 2026. 4 arbres ont été déracinés par le vent et sont tombés sur la voie publique. Ils ont été débités par un agent du service technique dans la journée du dimanche à la demande et sous la responsabilité de Mr le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 20h35 précise.

Ont signé les membres présents :

 <p>Mr Le Maire CALVET</p>	<p>La Secrétaire de séance MENDEZ Sonia</p>
<p>GARCIA Laurent</p>	<p>CREDEVILLE Aurélie</p>
<p>MAIRE Evelyne</p>	<p>ATTSTRÖM Karin</p>
<p>PALANQUE Guillaume</p>	<p>TREVILLOT Gilles</p>
<p>DEBATTISTA Philippe</p>	<p>LARROUY CASTERA Michel</p>
<p>LILLY Silia</p>	<p>CREMIER Alexandre</p>
<p>ALBERTI Marine</p>	<p>NOMED Agnès</p>
<p>ROLLERI Cyril</p>	